Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Forum PME
KMU-Forum
Forum PMI

TRADUCTION

Par courriel

rechtsdienst@swisstopo.ch

Office fédéral de topographie
swisstopo
Seftigenstrasse 264
3084 Wabern

Berne, le 16 juin 2025

Modification de la loi sur la géoinformation : cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlementaire a pour tâche de formuler, dans le cadre de procédures de consultation, des prises de position reflétant l'optique des PME et de proposer des simplifications et des réglementations alternatives. Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous prononcer dans le cadre de la procédure de consultation en cours relative à la modification de la loi sur la géoinformation.

Le projet mis en consultation a pour principal objectif de clarifier les fonctions des mentions au registre foncier des restrictions de droit public à la propriété foncière et leur inscription dans le cadastre RDPPF[1]. Il prévoit que le registre puisse également être ouvert à l'avenir à des restrictions de droit public à la propriété foncière à caractère général et abstrait ainsi qu'à des dispositions liant les autorités qui exercent un effet restrictif indirect sur la propriété foncière. Une étude de faisabilité du bureau d'études INTERFACE, mentionnée dans le rapport explicatif, juge la valeur ajoutée pour les utilisateurs élevée, voire très élevée. Le Forum PME soutient par conséquent cette partie du projet.

Le projet de modification prévoit par ailleurs, par volonté de simplification du droit et afin d'éviter des problèmes juridiques, de supprimer sans les remplacer la responsabilité spécifique visée à l'art. 18 de la loi sur la géoinformation (LGéo) ainsi que l'obligation de connaître le contenu du cadastre, inscrite à l'art. 17 LGéo. Notre commission est favorable à ces mesures qui allègeront judicieusement la réglementation.

Le Forum PME s'oppose en revanche à une extension directe ou indirecte des activités et des compétences de swisstopo dans le cadre de cette révision, car elle pourrait induire des distorsions de concurrence et prétériter les PME concernées. Comme nous l'avons indiqué

[1] Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

Forum PME
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tel. +41 58 464 72 32
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

dans nos prises de position de 2021 et de 2024, nous demandons que la collecte, la mise à jour et le traitement des données dans ce domaine soient effectués par des entreprises du secteur privé. Dans un régime libéral, il n'est pas approprié que les pouvoirs publics proposent des prestations déjà fournies par des acteurs sur le marché.

Nous espérons que nos recommandations seront prises en compte et nous tenons à disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations.

Daniela Schneeberger
Co-présidente du Forum PME
Conseillère nationale, vice-présidente
de l'Union suisse des arts et métiers

Martin Saladin
Co-président du Forum PME
Vice-directeur et chef de la Direction de la
promotion économique du
Secrétariat d'État à l'économie

Copie à : Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Parlement